

Département
PAS DE CALAIS

Arrondissement
CALAIS

Canton
MARCK

Nbre de Conseillers
En exercice
15

Présents
8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Reçu le
12 NOV. 2018
BPJP

L'an deux mil dix-huit et le 2 novembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Clotilde BEAUFILS.

Convocation du 23/10/2018
Affichage du 23/10/2018

Présents : Clotilde BEAUFILS, Maire.
Jean PECQUEUX, Sandrine CHEVALIER, Viviane BRAZY, Rémi FLORCZYK,
Bernard DUMOULIN, Claude DUBUIS, Christophe CARON.

Excusés : Dorothée DESBONNETS, Patricia PUISSESSEAU, Blandine CODEVELLE, Sophie DELANNOY, Hélène SENICOURT, Denis GHEERARDYN, Jacques LOUCHEZ.

Secrétaire de séance : Sandrine CHEVALIER

Objet : Avis d'enquête publique environnementale - exploitation d'un centre de valorisation des ordures ménagères résiduelles (C.V.O.M.R) par la Société OCTEVA S.A.S.

Le Conseil Municipal d'Offekerque est saisi d'une demande d'avis par la Préfecture du Pas-de-Calais concernant une demande d'autorisation présentée par la société OCTEVA S.A.S en vue d'exploiter un Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles (C.V.O.M.R.) sur le territoire de la commune de Calais.

Ce projet est soumis à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Une enquête publique a eu lieu du 20 septembre 2018 au 19 octobre 2018 inclus. Le public pouvait prendre connaissance du dossier sur support papier à l'annexe de la Mairie de Calais, ainsi qu'à la Préfecture du Pas-de-Calais. Un dossier numérique était également à la disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la Mairie de notre Commune car la Commune d'Offekerque est touchée par le périmètre du rayon d'affichage.

Après avoir pris connaissance du dossier et après délibération, le Conseil Municipal, émet un avis favorable au projet de Centre de Valorisation des Ordures Ménagères Résiduelles présenté par la société OCTEVA S.A.S.

8 voix POUR
0 voix CONTRE
0 Abstention

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire
Clotilde BEAUFILS

REÇU à la Sous-Préfecture
de CALAIS le
- 5 NOV. 2018

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en S/P
Le : 02/11/2018
Et publication ou notification
Le : 02/11/2018